NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/3744
19 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958

Prévisions revisées concernant les chapitres 6, 7 et 8

Création d'un secrétariat qui sera mis à la disposition du Comité pour la coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong

Vingt-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Assemblée générale (douzième session)

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a étudié un rapport (A/C.5/725) où le Secrétaire général, eu égard à la création d'un Comité pour la coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong, propose de modifier les chapitres 6, 7 et 8 du projet de budget pour 1958.

2. En mai 1957, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a autorisé le secrétariat à poursuivre les études relatives à l'aménagement du bassin inférieur du Mékong. La décision de la CEAEO a été à son tour approuvée par le Conseil économique et social [résolution 655 B (XXIV)] et, en septembre 1957, un Comité préparatoire, composé de représentants des quatre gouvernements riverains (Cambodge, Laos, Thaïlande et République du Viet-Nam), a adopté les statuts d'un Comité pour la coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong.

3. L'article 3 des statuts prévoit que le secrétariat coopère avec le Comité dans l'exercice des fonctions de ce dernier; le Secrétaire général propose en conséquence de créer, au secrétariat de la CEAEO, un groupe composé de 2 administrateurs et de 3 agents des Services généraux, qui serait rattaché au Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur de ressources hydrauliques.

Cette proposition est faite conformément aux termes de la résolution 1096 (XI) de l'Assemblée générale, qui dispose que les demandes de crédits additionnels pour 1958 pourront être présentées après l'envoi du projet de budget aux Etats Membres si elles concernent des projets dont le Secrétaire général atteste l'extrême urgence et que l'on n'a pu prévoir avant la parution du projet de budget.

4. Le Comité consultatif a été informé que le nouveau groupe de fonctionnaires dont on propose la création est nécessaire pour assurer la coordination et la continuité des projets techniques qui seront entrepris par des experts rémunérés sur des fonds extrabudgétaires. Le Comité tient à souligner cette division fondamentale des fonctions. A mesure que le programme relatif au bassin inférieur du Mékong se développera, les besoins en personnel augmenteront. De l'avis du Comité consultatif les dépenses correspondantes ne devraient pas être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et le secrétariat devrait se borner à fournir une aide pour la coordination du programme.

5. Le Comité consultatif pense qu'il suffira de renforcer le secrétariat de la CEAEO de 2 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des Services généraux pour assurer la coordination et la continuité des projets techniques. Toutefois, le Comité consultatif recommande que ces postes supplémentaires ne soient inscrits au tableau d'effectifs de la CEAEO que pendant la période où le Comité pour la coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong restera en fonction. En outre, il y aura lieu d'examiner si ces postes conservent leur raison d'être, lors de la préparation du projet de budget pour 1959 et chaque fois que le mandat du Comité en question fera l'objet d'une modification; il faudra alors tenir compte également de l'évolution du programme et des tâches qui incombent normalement au Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

6. On trouvera ci-après le détail chiffré, pour 1958, des propositions du Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif :

/...

Propositions du Secrétaire général		Recommandations du Comité consultatif	
Dollars			Dollars
	Chapitre 6		
12.500	1 Administrateur hors-classe	1	12.500
10.540	1 Administrateur de 1ère classe	1	10.540
8.140	3 Agents des Services généraux	2	5.440
4.370	Indemnité de poste pour les Administrateurs		4.370
35.550			32.850
	Chapitre 7		
7.100	Dépenses communes de personnel		6.560
	Chapitre 8		
2.500	Frais de voyage pour consultations avec les quatre gouvernements riverains		2.500
1.500	Frais d'un voyage en dehors de la région pour le cas où une consultation sur des questions de principe serait nécessaire		-
46.650			41.910